

La Minerve



Le Minervois

Bulletin municipal NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

*Tous les membres du conseil municipal
tiennent à vous souhaiter
de très joyeuses Fêtes
entourées de vos proches
et remplies de santé et de joie.*

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2023

L'assemblée extraordinaire pour l'adoption du budget 2023 se tiendra le jeudi 15 décembre 2022, à 19 h, au centre communautaire situé au 91, chemin des Fondateurs.

CONGÉ DES FÊTES

Veuillez noter que les bureaux municipaux seront fermés pour la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

**Pour toute urgence
municipale,
vous devrez composer le 911.**



Patrouille municipale et implantation du Service 3-1-1

Le numéro pour rejoindre la patrouille municipale n'est plus accessible depuis le 30 novembre dernier, puisque le service a pris fin. Les pancartes ont par conséquent été retirées. Les membres du conseil municipal étudieront le rapport de patrouille pour 2022, et au printemps prochain, ils prendront une décision pour 2023.

Il est à noter que les procédures d'implantation du Service 3-1-1 vont bon train et que les citoyens pourront bientôt bénéficier de ce service qui leur procurera un plus grand accès à différentes informations municipales au bout du fil, et ce, même après les heures d'ouverture, les fins de semaine ainsi que les jours fériés. Bien sûr, les employés municipaux ne seront pas en poste un plus grand nombre d'heures/semaine mais ils recevront un courriel du Service 3-1-1 concernant votre demande et ils la traiteront dès que possible après leur retour en poste.



Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire qui suit leur adoption.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2022

Le conseil municipal a autorisé l'achat d'un véhicule multifonctions Trackless MT6 2012, avec pelle avant, sableuse et souffleur, pour un montant de 33 900 \$, plus les taxes applicables. Cet achat sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

Les travaux de lignage sur les chemins Pépin et Després ont été autorisés, pour un montant n'excédant pas 9 500 \$, plus les taxes applicables.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

Administration

Il a été convenu d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à l'organisme sans but lucratif « Habillons un enfant ».

Un budget de 5 000 \$ a été autorisé pour l'achat, la confection et l'installation de décorations de Noël dans le noyau villageois.

La Municipalité a autorisé l'installation d'un module de jeux sur le terrain municipal situé près du centre communautaire La Chapelle, le tout conformément à une lettre d'entente avec le Comité des citoyens et citoyennes du lac Castor, puisqu'ils seront responsables de vérifier régulièrement l'état de l'équipement et d'en faire l'entretien afin de satisfaire aux exigences de notre assureur.

Pour l'année 2023, il a été convenu de verser une aide financière de 3 000 \$ au club « Les Maraudeurs Inc. », pour l'entretien des sentiers de motoneige.

Une demande a été adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la subvention au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), afin de prolonger le délai de réalisation des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville, jusqu'au 31 mai 2024.

Pour l'année 2023, il a été convenu d'accorder un soutien financier à la Fondation La Traversée - Maison de soins palliatifs de Mont-Tremblant, au montant de 2 000 \$.

Pour l'année 2023, il a été convenu de verser un montant de 1 000 \$ à l'organisme Palliaccio.

La date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2023, a été fixée au jeudi 15 décembre 2022, à 19 h, au centre communautaire.

Sécurité publique

Afin d'uniformiser notre réglementation avec celle de la MRC des Laurentides et ainsi faciliter l'application par la Sûreté du Québec, les règlements suivants ont été adoptés :

- a) Règlement numéro 712 relatif aux systèmes d'alarme lequel abroge le règlement numéro 585 portant sur le même sujet;
- b) Règlement numéro 713 relatif au stationnement et à la circulation, lequel abroge le règlement numéro 584 portant sur le même sujet;
- c) Règlement numéro 714 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, lequel abroge le règlement numéro 586 portant sur le même sujet;
- d) Règlement numéro 715 relatif aux nuisances, lequel abroge les règlements numéros 681 et 685 portant sur le même sujet.

Ces règlements peuvent tous être consultés en ligne, sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Règlements municipaux ».

Transports

Suite à l'ouverture des soumissions à l'appel d'offres S2022-11 pour l'entretien d'hiver et déneigement des chemins Lamontagne et portions Talbot, Laramée et Gougeon, les soumissions suivantes ont été acceptées :

- a) Excavation René Sauriol Inc., pour le chemin Lamontagne, sur une distance de 150 mètres, au prix de 2 000 \$ plus les taxes applicables;
- b) Pierre Deschamps, pour la portion du chemin Talbot, sur une distance de 1,5 km, au prix de 5 375 \$ plus les taxes applicables;
- c) RG Déneigement, pour la portion du chemin Laramée, sur une distance de 250 mètres, au prix de 1 550 \$ plus les taxes applicables.

Aucun contrat n'a été octroyé pour le déneigement de portions du chemin Gougeon.

Une demande a été déposée auprès de la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte, pour une aide financière de 175 000 \$ afin de nous permettre d'entreprendre les travaux de réfection sur les chemins : des Défricheurs, des Pionniers et des Quarante-Trois.

Messieurs Sébastien Cabana et Benjamin Paquette ont été embauchés comme journaliers-patinoire, à titre de personnes salariées temporaires, selon les besoins de la Municipalité et conformément aux négociations survenues avec le Syndicat SFCP – Section locale 3365.

Une demande a été adressée au ministère des Transports, en lien avec la subvention au Programme d'aide à la voirie locale, pour réfection de ponceaux sur le chemin des Pionniers, afin de prolonger le délai de réalisation des travaux jusqu'au 11 novembre 2023.

Une demande a été adressée au ministère des Transports, en lien avec la subvention au Programme d'aide à la voirie locale, pour réfection des chemins des Grandes-Côtes et des Fondateurs, afin de prolonger le délai de réalisation des travaux jusqu'au 15 février 2024.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Afin de satisfaire aux exigences du ministère, il a été convenu d'ajuster la résolution numéro 2021.03.082 pour la descente publique au lac-aux-Castors, afin d'y préciser que le bail sera à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

Les membres du conseil municipal ont donné leur appui aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce, dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Loisirs et culture

Une demande a été adressée à Développement Économique Canada pour les régions du Québec, en lien avec la subvention au Programme fonds canadien de revitalisation des communautés, pour la réalisation d'un aménagement aux quatre coins du village, afin de prolonger le délai de réalisation des travaux jusqu'au 31 mars 2024.

Le contrat d'entretien de la glissade pour la saison 2022-2023, a été confié à « Excavation Bruneau & Fils », au tarif horaire de 130 \$ de l'heure, incluant la fourniture de la machinerie nécessaire.



TRAVAUX PUBLICS

Bacs laissés en bordure du chemin

À nouveau nous rappelons l'importance de ne pas laisser les bacs en bordure du chemin en dehors des journées de collecte. Cette simple action améliore la sécurité des usagers de la route, évite les bris de bacs et améliore les opérations de déneigement. Vous comprendrez qu'il nous serait difficile d'autoriser le remboursement d'un bris de bac par nos camions lorsqu'ils sont laissés au chemin en dehors des journées de collecte.

Aussi, par souci d'économie des coûts d'opération, nous soulevons que le fait de laisser un bac vide au chemin engendre un arrêt automatique du camion lors de la prochaine collecte, puisque le chauffeur pense que ce bac est plein et qu'il procède avec sa manœuvre.

Nouvelle politique de déneigement et sablage

Une politique de déneigement et sablage existe depuis 2001 à La Minerve. Dans un souci de services aux citoyens et de respect de l'environnement, le conseil adoptera sous peu une nouvelle politique de déneigement et sablage.

En effet, chaque hiver, de 8 000 à 10 000 tonnes de sable sont épandues sur le réseau routier de près de 160 kilomètres. Sur les chemins pavés, une partie de ce sable est ramassé à chaque printemps. Reste qu'une partie importante se retrouve dans les fossés et, inévitablement un jour, dans les cours d'eau.

C'est pourquoi, de façon progressive, les opérations de sablage seront priorisées aux sections plus à risques, c'est-à-dire, les côtes, courbes et arrêts sur l'ensemble de nos routes, tout en tenant compte des conditions météorologiques quotidiennes.

Il n'est aucunement question d'économiser de l'argent et de sacrifier la sécurité des usagers de la route. L'environnement est l'affaire de tous. Diminuer l'épandage excessif d'abrasifs et adapter la conduite automobile aux conditions hivernales est une excellente façon d'apporter notre contribution à l'environnement.

D'ailleurs, à la demande de groupes de citoyens, un projet pilote de réduction de l'épandage d'abrasifs, permettra de tester certains secteurs qui auront été préalablement identifiés et confirmés par résolution du conseil municipal.



Problématique d'érosion, des solutions sont proposées!

La Municipalité de La Minerve a mandaté les biologistes de la firme A.J. Environnement afin de réaliser une évaluation de différentes problématiques d'érosion sur son territoire et ainsi proposer des mesures correctives. De nombreux lacs et cours d'eau sont présents sur notre territoire et c'est dans l'optique d'assurer la pérennité et l'intégrité de ceux-ci que ces démarches ont été entamées.

À la demande du Service de l'urbanisme et de l'environnement, un rapport a été produit, soulevant trois problématiques d'érosion observées sur le territoire ainsi que des mesures correctives spécifiquement proposées pour chacune d'elles. Le Service des travaux publics a débuté les travaux et poursuivra en 2023. L'an prochain, nous continuerons à identifier d'autres problématiques sur le territoire et réaliserons les travaux nécessaires. De plus, des mesures de prévention plus générales et pouvant s'appliquer dans diverses situations futures, nous seront proposées.

Voici les trois problématiques soulevées :

Lac Équerre : chemin Gougeon près de la rue Ouellette

Un tributaire du lac Équerre, près de la rue Ouellette, est une source importante de sédimentation au lac. En effet, son réseau hydrographique en amont s'étend sur quelques kilomètres, incluant des milieux humides et deux petits lacs. Il y a plus d'une dizaine d'années, le ponton qui a été changé n'a pas été installé dans l'axe de l'écoulement du cours d'eau, créant ainsi une source d'érosion et résultant en un important delta de sédiments dans le lac. Les solutions proposées sont du génie végétal et la Municipalité est à examiner les possibilités de réalisation et les coûts reliés à ces opérations pour les années à venir.

Descente du lac Marie-Louise

Le foyer d'érosion de la rampe de mise à l'eau publique du lac Marie-Louise concerne un petit tributaire naturel du lac Marie-Louise qui récolte les eaux des fossés de drainage routier du chemin Daigneault Sud. Il s'agit d'un cours d'eau permanent. Dans ce secteur, plusieurs mesures seront réalisées en 2023, dont la végétalisation des fossés, un dispositif de captation des sédiments dans la descente à bateaux et des bassins de sédimentation.

Lac Chapleau : chemin du Lac-à-la-Truite et chemin Paquette

Une problématique survenait à cet endroit, d'années en année, causant un delta de sédiments dans le lac Chapleau. Les eaux des fossés de drainage routier du chemin du Lac-à-la-Truite, se dirigent dans un petit tributaire du lac Chapleau. Le Service des travaux publics a donc reprofilé

une section de fossé et a travaillé les seuils de rétention et les trappes à sédiments.

Construction d'une nouvelle résidence ou agrandissement, un certificat de localisation est nécessaire!

Dès l'érection de la charpente d'un nouveau bâtiment ou l'agrandissement de celui-ci, incluant galerie, perron, balcon, véranda ou tous autres éléments faisant corps avec le bâtiment, il faut prévoir déposer auprès du Service de l'urbanisme, dans les 60 jours, un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre. À l'aide de ce document, nous pouvons vérifier les marges et nous assurer du respect de la réglementation. Le fait de ne pas déposer ce certificat de localisation contrevient à la réglementation municipale et pourrait provoquer la suspension du permis, donc l'arrêt des travaux. Le certificat de localisation doit donc nous être acheminé dans les 60 jours de l'érection des fondations de votre résidence ou de votre agrandissement, à l'adresse suivante : inspecteur@municipalite.laminerve.qc.ca

Inspection sur le terrain par le Service de l'urbanisme et de l'environnement

Vous avez aperçu un membre du Service de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire ou à votre résidence? Sachez que nous procédons présentement à la fermeture des demandes de permis et aux vérifications des travaux effectués. N'oubliez pas d'afficher vos permis bien en vue pendant toute la durée des travaux.

Nourrir les chevreuils en hiver

Chaque année, la Municipalité vous sensibilise sur l'impact négatif du nourrissage des chevreuils et à nouveau en voici quelques-uns :

- La nourriture offerte par les humains (fruits, légumes, luzerne, moulée, grains) n'est généralement pas adaptée à leur système digestif et les rend malades. Typiquement, les chevreuils souffriront de ballonnements et de diarrhée. Certains pourront même mourir le ventre plein.
- Les maladies chez les chevreuils risquent de se propager en raison de la promiscuité et en raison des concentrations élevées d'excréments sur les sites où les humains déposent de la nourriture.
- Les chevreuils sont plus susceptibles de causer des accidents de la route, étant attirés vers des zones plus densément habitées où se trouve la nourriture offerte par les humains souhaitant les observer.

Si vous voyez vos voisins nourrir les chevreuils, n'hésitez pas à leur transmettre le bulletin municipal!

Myriophylle

La Municipalité a encore une fois cette année participé à la lutte contre le myriophylle à épis. Cette espèce exotique envahissante s'est introduite dans trois de nos lacs, dont celui du lac Chapleau, du lac des Mauves et du lac à la Truite.

La Municipalité a investi plus de 105 000 \$, en plus du personnel administratif qui a mis temps, énergie et dévouement à cette cause.

Nous avons engagé des firmes spécialisées pour contrôler la propagation de cette plante et nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Nous sommes fiers de contribuer à la bonne santé et à la pérennité de nos lacs et cours d'eau.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Nous croyons important d'apporter les précisions suivantes en lien avec la collecte des bacs de matières résiduelles :

- Toutes les municipalités du Québec doivent, conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, réduire l'enfouissement et atteindre les objectifs de recycler 75% des matières recyclables et 60% des matières organiques;
- L'objectif du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides pour La Minerve, est de réduire les déchets à 366,89 kg/habitant en 2029 (en 2021 nous étions à 395,41 kg/habitant... nous attendons les données pour 2022);
- Le fait de réduire les déchets entraînera une diminution de nos coûts liés à l'enfouissement... c'est 30 \$ pour chaque tonne envoyée à l'enfouissement qu'il nous faudra payer en 2023;
- Plus nous sommes performants dans notre gestion des matières résiduelles (la bonne matière dans le bon bac), moins grandes sont nos dépenses municipales car dès septembre 2023, des pénalités seront chargées aux municipalités, pour la non-conformité des bacs;
- Les pénalités ou amendes ainsi chargées à la Municipalité se refléteront sur le compte de taxes des contribuables;
- En diminuant la fréquence des collectes du bac noir, ça nous oblige tous à effectuer un meilleur tri de nos matières résiduelles afin d'en mettre le moins possible dans le bac noir;

- Le fait de mettre davantage de matières organiques au bac brun, nous permet d'améliorer notre bilan environnemental. Le détournement des matières organiques réduit l'émission de gaz à effet de serre. Un résidu alimentaire enfoui se décompose sans oxygène et libère du biogaz, soit du méthane 21 fois plus polluant que le CO²;
- Plusieurs municipalités environnantes ont déjà réduit leur fréquence des collectes du bac noir, c'est-à-dire une seule fois par mois pour tous les mois de l'année;
- Chaque année nous recevons des ristournes sur les matières recyclées. Donc, plus nous en avons, plus nous recevons d'argent et ces sommes servent automatiquement à réduire les coûts liés aux collectes (incidence directe sur votre compte de taxes).





Glissade à la tour d'observation

Bien que nous ayons reçu un peu de neige dernièrement, celle-ci n'est pas suffisante pour permettre l'ouverture de la glissade et des conditions sécuritaires pour les usagers.



Dès que nous serons en mesure de procéder à son ouverture, nous vous en informerons via notre site Internet et notre page Facebook.



ICI À LA MINERVE



Estelle Gamache
SOINS DE PIEDS

| Soins médicaux |

| Soins aux diabétiques |

Membre de l'OIIAQ

819.808.9366

**À LA SALLE
COMMUNAUTAIRE**



RÉSIDENCE POUR ÂÎNÉS

Bonjour citoyennes et citoyens de La Minerve,

Plusieurs se demandent si le projet d'une résidence pour aînés à La Minerve est encore vivant et bien la réponse est OUI. Vous trouverez ci-dessous un statut des différentes étapes qui ont été franchies depuis les dernières années.

- Emplacement de la résidence officialisé (2018)
- Présentation du projet à la Société d'habitation du Québec (SHQ) par le comité (juin 2019)
- Création de l'OBNL « Résidence La Minerve » (avril 2019)
- Confirmation de la réservation de 24 unités dans le cadre du programme Accès Logis Québec de la SHQ soit 22 logements de 3 ½ et 2 logements de 4 ½ (2020)
- Étude de sol sur le terrain (septembre 2021)
- Obtention d'une subvention de la Fondation de l'Hôpital de Rivière-Rouge (2021-2022)
- Approbation du ministère de l'environnement pour la fosse septique et le champ d'épuration (juin 2022)
- Dépôt des plans à 75% aux différents intervenants du gouvernement (octobre 2022)

Prochaines étapes

- Production des plans finaux (novembre 2022)
- Appels d'offres
- Approbation, confirmation des subventions
- Mise en chantier dès approbation du financement

Le projet avance bien sûr à petits pas malheureusement. Les deux ans de la pandémie, l'augmentation du coût des matériaux de construction ainsi que le manque de ressources ont fait ralentir le projet.

Vous pouvez par contre être assurés que le comité (OBNL) ne ménage pas ses efforts pour voir un jour la première pelletée de terre.

Soyez assurés que nous vous communiquerons les prochains développements aussitôt qu'ils surviendront.

Merci aux membres de l'OBNL (*Suzanne Sauriol, Daniel Léonard, Lise Grégoire, Marianne Bellefleur et Marc Perras*)



Paniers de Noël

Noël s'en vient à grands pas et il est temps de commencer à y penser. Afin de donner un peu de douceur à certaines de nos familles dans le besoin, encore une fois cette année, nous allons ramasser des denrées non-périssables et accepterons des dons en argent afin de préparer nos paniers de Noël. Depuis le 21 novembre dernier, des boîtes ont été déposées au Marché Bruneau, pour accueillir vos dons, ainsi qu'à l'église et à l'école. Vos dons en argent pourront être remis directement au presbytère (103, chemin des Fondateurs). Nous comptons sur votre générosité pour faire de ce Noël, un des plus chaleureux.

La guignolée se tiendra seulement aux quatre coins, le samedi le **3 décembre 2022**, de **9 h à 15 h 30**. Vous pourrez y apporter vos denrées non-périssables et/ou vos dons en argent. Si vous êtes absents, il sera toujours possible d'appeler madame Marielle Potts, au : 819 274-1213, pour prendre des arrangements. **Merci à tous!**

Pour ceux qui désirent recevoir un panier de Noël, veuillez également communiquer avec madame Marielle Potts, au 819 274-1213.

Comité des paniers de Noël
Parrainé par La Fabrique



APPEL AUX ARTISANS QUI AIMERAIENT EXPOSER AU PETIT MUSÉE ET GALERIE D'ART

Récemment nous avons contacté plusieurs artisans afin de les informer de la possibilité pour eux d'exposer leurs œuvres au musée. Afin de nous assurer de rejoindre TOUS les artisans, nous publions également cette annonce. Vous aimeriez exposer vos réalisations (toiles, sculptures, gravure ou autres), contactez madame Louise Bellefleur, au bureau municipal, au numéro : 819 681-3380, poste 5511.

OUVERTURE DU PETIT MUSÉE ET GALERIE D'ART

À compter du 10 décembre prochain, le musée sera ouvert tous les samedis et dimanches, de **11 h à 15 h**, afin de permettre à la population ainsi qu'aux visiteurs, de venir admirer les œuvres des artisans de chez-nous.

À vos pinceaux!

Les ateliers de peinture libre et dirigée, donnés par Lise Grégoire Boulanger, s'adressent aux débutants(es) et/ou intermédiaires.

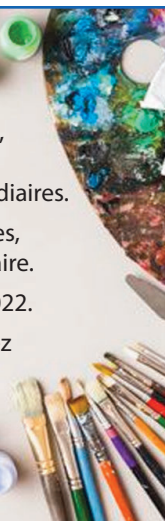
Venez peindre les mardis, aux 2 semaines, de 13 h à 15 h 30, au centre communautaire.

Atelier libre pour les 6 et 13 décembre 2022.

Pour plus d'informations, communiquez avec Lise Grégoire Boulanger, au :
Les ateliers sont gratuits 819 274-2405 ou par courriel à :
lisber228@gmail.com

La carte de membre des Doigts d'Art Minervois est demandée.

**BIENVENUE
À TOUS!**



BESOIN DE PIQUANT DANS TA VIE ?

DEVIENS

POMPIER / POMPIÈRE

En garde interne à Mont-Tremblant ou sur appel dans ta municipalité*

Formation de pompier périphérique
gratuite et rémunérée



Contacte-nous pour en discuter ! 819 425-8614

* Municipalités desservies par le SSIMT : Amherst | Arundel | Barkmere | Brébeuf | Huberdeau | La Conception | La Minerve
Lac-Tremblant-Nord | Lac-Supérieur | Montcalm | Mont-Blanc



L'école La Relève a besoin de vous

REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Un poste est vacant au sein du conseil d'établissement de l'école primaire La Relève: le **poste de représentant de la communauté**. Bien que n'ayant pas le droit de vote aux séances mensuelles du conseil d'établissement, le représentant de la communauté est un membre n'agissant ni à titre de parent ni à titre d'employé: il assure un lien entre les projets de l'école et la communauté. Si cet engagement auprès de nos élèves vous intéresse, merci de communiquer avec la direction de l'école, Marie-Eve Laframboise: **releve@cslaurentides.qc.ca** ou avec la présidente du conseil d'établissement, Alexandra Vadnais: **ce.releve@cslaurentides.qc.ca**.

Les Joyeux Minervoises ont le plaisir de vous inviter au souper partage

Date : Samedi 17 décembre 2022, à 18 h

Endroit : Centre communautaire de La Minerve

**Chacun apporte un plat et sa boisson.
Le souper sera suivi d'une soirée
de danse avec dico mobile.**

Veuillez confirmer votre présence
auprès de madame Monique Blouin
au 819 274-1741 ou 819 425-4419

*Au plaisir de vous voir
en grand nombre !*

**TIRAGE
MOITIÉ/MOITIÉ**



HORAIRE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON HIVERNALE 2022 – 2023

Afin d'offrir aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs qui viendront sur notre territoire au cours de l'hiver, un endroit où ils pourront recueillir de l'information sur les différentes activités offertes à proximité, le bureau d'accueil touristique sera ouvert de 10 h à 16 h, selon l'horaire suivant :

Les samedis et dimanches : 10 et 11 décembre 2022
17 et 18 décembre 2022

Période des Fêtes : du 27 décembre au 8 janvier
(à l'exception du 31 décembre
et des 1^{er} et 2 janvier)

Tous les samedis et dimanches: de janvier et février 2023

Semaine de relâche scolaire : du 3 au 11 mars 2023

ARBRE À SOUHAITS

Nous revenons cette année avec la belle initiative débutée l'an passé, en lien avec l'Arbre à souhaits. Venez nous visiter au bureau d'accueil touristique et procurez-vous, tout à fait gratuitement, un ornement de Noël, confectionné par madame Lise Grégoire, artiste de chez nous. Vous pourrez y inscrire un souhait et l'accrocher dans notre arbre à souhaits, situé devant l'hôtel de ville. Aidez-nous à semer la joie en cette belle période de Noël! – Notez que les ornements sont seulement prêtés et seront récupérés afin de servir pour l'an prochain. Veuillez vérifier l'horaire du bureau d'accueil touristique avant de vous déplacer. Les quantités sont très limitées, alors il faut faire vite!



La Minerve



111, chemin des Fondateurs
La Minerve, Qc J0T 1S0
819-681-3380 poste 5545



MESAGE DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES ÂÎNÉS

Politique en ligne. L'adoption de la Politique en faveur des aînés est maintenant chose faite ! Rappelons que cette politique est le fruit d'une vaste consultation menée auprès de la population en juin dernier et de travaux réalisés par un comité de citoyens et de partenaires. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'annoncer la mise en ligne de la **Politique en faveur des aînés (MADA)**, sur le site Internet de la Municipalité (municipalite.laminerve.qc.ca), sous l'onglet « Administration », section « Politiques ».

Ceux et celles qui consulteront la version en ligne de la politique trouveront, à la page 18, un lien menant vers le « Plan d'action 2022-2025 », de même qu'un lien à la page 19, menant vers le « Portrait populationnel 2022 ».

Si vous souhaitez recevoir une version papier ou courriel du document, prière de vous adresser à la réception de l'hôtel de ville, en composant le 819 681-3380, poste 5500.

Comité de suivi. Dans les prochaines semaines, les membres du comité redémarreront leurs rencontres avec pour mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action pour les trois prochaines années. Leurs travaux permettront à très court terme d'optimiser la réalisation des objectifs prévus au plan.

Section « Aînés » dans Le Minervo. À compter de 2023, le bulletin Le Minervo inaugurer une toute nouvelle section entièrement dédiée aux aînés. C'est à découvrir !

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires à l'adresse suivante :

Marie Dallaire
Chargée de projet
redactionmd@gmail.com

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Louis Beaupré, Citoyen
- Denise Bonneville, Citoyenne
- Marie Dallaire, Chargée de projet
- Ginette Daoust, Citoyenne
- Martine Labelle, Organisatrice communautaire (CISSS des Laurentides)
- Marlène Léonard, Citoyenne
- Daniel Léonard, Représentant de la FADOQ
- Danielle Marquis, Citoyenne
- Darling Tremblay, Conseillère municipale responsable des questions des aînés

PARTENAIRES

- Rébecka Ladouceur, DSP, agente de liaison pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

- Suzanne Sauriol, directrice générale de La Minerve



Nous joindre: 819 274-1797
191 chemin des Fondateurs, La Minerve
maisondesjeunes.laminerve@gmail.com
Facebook: Mdj La Minerve

Heures d'ouverture
Mercredi: 15 h 30 à 20 h
Jeudi: 15 h 30 à 20 h
Vendredi: 15 h 30 à 22 h

Notre équipe:
Louvie Laramée; intervenante
Marc-André Allès; intervenant
Charlotte Séguin; directrice

Mission de la Maison des Jeunes Jeunes d'aujourd'hui, adulte de demain...

La MDJ de la Minerve offre aux jeunes de 11 à 17 ans un lieu de rencontre animé, supervisé, chaleureux, solidaire et structurant. Des adultes ayant des compétences en animation et en intervention guident les jeunes afin de leur permettre de devenir des citoyens actifs, critiques et responsables. C'est un endroit où les jeunes se rassemblent, échangent, s'organisent et s'impliquent. Des projets et activités au niveau culturel, éducatif et sportif, s'organisent par, pour et avec les jeunes. Ceux-ci sont aussi sensibilisés et informés face aux enjeux de la jeunesse tel que la santé mentale, la sexualité, la toxicomanie, les saines habitudes de vie, etc.

Un lieu de rassemblement où l'écoute, le respect, le partage ainsi que l'inclusion des valeurs font toute la différence.

Calendrier des Activités

Déc. Janv. Fév.	1-8-15 5-12-19-26 2-9-16-23	12 h 00	SCRABBLE		Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	1-8-15 5-12-19-26 2-9-16-23	19 h 30	BASEBALL POCHE	Joyeux Minervois	Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	2-5-9-12-16 9-13-16-20-23-27-30 3-6-10-13-17-20-24	10 h 00	BOUGEONS		Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	5-12 9-16-23-30 6-13-20	13 h 30	CARTES	Joyeux Minervois	Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	2-9-16 6-13-20-27 3-10-17-24	13 h 30	CARTES LE VENDREDI	Joyeux Minervois	Centre communautaire
Déc.	6	8 h 30	PEINTURE	Doigts d'Art Minervois	Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	6-13 10-24 7-21	13 h 00	ATELIER DE PEINTURE		Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	7 11 1	16 h 30	SOUPER	Éveil féminin	Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	14 18 15	12 h 00	DÎNER COMMUNAUTAIRE	Hirondelle	Centre communautaire
Déc. Janv. Fév.	11 8-22 5-19	12 h 30	CRIBBAGE	Éveil féminin	Centre communautaire
Déc.	17	16 h 00	SOUPER PARTAGE	Joyeux Minervois	Centre communautaire
Déc.	18	10 h 00	MARCHÉ DE NOËL		Centre communautaire
Fév.	11	16 h 00	SOUPER ST-VALENTIN	Joyeux Minervois	Centre communautaire



Services gratuits et confidentiels aux aînés confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés vivant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur autonomie.

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org
prevoyanceaines.org





BIBLIOTHÈQUE

La Minerve

HORAIRE DES FÊTES

Vendredi 23 décembre	Fermé
Samedi 24 décembre	Fermé
Dimanche 25 décembre	Fermé
Lundi 26 décembre	Fermé
Mardi 27 décembre	10h à 12h et 13h à 17h
Mercredi 28 décembre	10h à 12h et 13h à 17h
Jeudi 29 décembre	10h à 12h et 13h à 17h
Vendredi 30 décembre	Fermé
Samedi 31 décembre	Fermé
Dimanche 1er janvier	Fermé
Lundi 2 janvier	Fermé
Mardi 3 janvier	Fermé
Mercredi 4 janvier (retour à l'horaire normal)	Fermé
Jeudi 5 janvier	10h à 12h et 13h à 17h

Concours de vidéos « Ma biblio au-delà des mots »

Félicitations à Geneviève Séguin et Ève Darmana et à la classe de préscolaire de l'école « La Relève » qui remporte le concours de vidéos « Ma biblio, au-delà des mots ».

La classe remporte une carte cadeau de 500 \$ des libraires, et une autre carte cadeau de 2 500 \$ sera remise à la bibliothèque!



La famille de Geneviève Bruneau a également remporté un prix de participation de 100 \$.

Ce concours a été organisé dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques par le Réseau Biblio des Laurentides.

Rendez-vous sur la page Facebook de la bibliothèque pour regarder les vidéos gagnantes!

Concours d'épouvantails

Au mois d'octobre, 16 épouvantails ont pu être admirés dans le village de La Minerve. Merci à tous les participants et félicitations aux gagnants!

Gagnants du tirage au sort :

Denise Bonneville et Riel Demers : 100 \$

Catherine Lauzier : 50 \$

Serge Laramée : 50 \$

Rendez-vous sur
pour admirer
les épouvantails en photos!



Concours de cabanes pour les oiseaux

Félicitations à madame Marilou Demers qui remporte le premier prix!

Bravo également à messieurs René Imbeault et Normand Vetter qui remportent les 2^e et 3^e prix!

Les créations seront installées dans le sentier du Tour du Village très prochainement!

Gala des bibliothèques publiques : 18 octobre 2022

Dans le cadre des Prix des bibliothèques publiques, la bibliothèque de La Minerve a été nominée pour le prix Eureka pour son rallye littéraire « Il était une fois... » qui a lieu à l'été 2020 ainsi qu'à l'été 2021.

« Les Prix des bibliothèques publiques du Québec visent à souligner la vitalité, l'expertise et les réalisations des bibliothèques publiques de la province et de l'apport des actrices et des acteurs du domaine. » (prixdesbibliotheques.ca)

« Le prix Eureka vise à reconnaître une bibliothèque ayant développé et mis en place de nouvelles approches qui ont eu un impact positif dans une communauté et qui ont une valeur continue pour les bibliothèques publiques. » (prixdesbibliotheques.ca)

La bibliothèque ne s'est pas repartie avec la récompense, mais la nomination est une réussite en soi!

Félicitations à mesdames Louise Paquette et Anita Demers pour cette activité hors du commun!

Collection déposée

Vous pouvez dès maintenant venir consulter les nouveaux titres de la collection déposée!

Le 2 novembre dernier, le personnel de la bibliothèque s'est rendu au Réseau Biblio des Laurentides à Ste-Agathe pour choisir plus de 400 nouveaux titres pour la bibliothèque!

Tous ces livres peuvent être empruntés dès maintenant!



Conférence La Minerve : dans l'histoire des Laurentides
Merci à Monsieur Michel Allard pour la conférence sur l'histoire de La Minerve. Quarante-quatre personnes ont assisté à l'activité!



Nouvelle exposition
à la bibliothèque

Madame Annie Bélanger

Du 1^{er} décembre 2022
au 28 février 2023



**Dimanche, le 20 novembre dernier,
la Municipalité rendait hommage
aux bénévoles en les recevant pour un brunch.**

Merci de votre présence et de votre implication.